

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2015

Conseil de recherches en sciences humaines
donneesderecherche@sshrc-crsh.gc.ca

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
donneesderecherche@nserc-crsng.gc.ca

Instituts de recherche en santé du Canada
donneesderecherche@cihr-irsc.gc.ca

**Objet : Commentaires relativement à la déclaration de principes des trois organismes
sur la gestion des données numériques**

Mesdames,
Messieurs,

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est une association québécoise dont la mission est de promouvoir le développement de la recherche collégiale. Depuis plus de vingt-cinq ans, l'ARC poursuit sa mission notamment en prenant position sur les questions relatives à ce dossier auprès des différentes instances et en offrant des services à la communauté collégiale. Au fil des ans, l'Association a présenté son avis au sujet de la recherche collégiale à maintes reprises et elle est aujourd'hui heureuse de vous transmettre quelques commentaires relativement à l'ébauche de la déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques. Les commentaires que nous vous transmettons par la présente sont le fruit des échanges tenus par le conseil d'administration et la direction générale de l'ARC.

Nous nous réjouissons que le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada procèdent à une consultation en lien avec l'ébauche de leur déclaration de principes sur la gestion des données numériques et que, ce faisant, ils offrent au milieu de l'enseignement supérieur la possibilité de collaborer à cette initiative. Nous sommes aussi reconnaissantes que la volonté des trois organismes soit d'inscrire cette politique dans une pensée cohérente avec d'autres documents de référence existants, comme le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*.

Pour ce qui concerne la troisième section de l'ébauche de la déclaration, qui porte sur les attentes des trois organismes, nous aimerions souligner que nous considérons comme important de favoriser l'accroissement des connaissances en lien avec tous les aspects prévus, qu'il s'agisse de la planification de la gestion des données, des contraintes et obligations, du respect des normes, de la collecte et de l'entreposage, des métadonnées, de la conservation et du partage, du partage des données, de la reconnaissance et de la citation, ou encore, de l'efficacité et du rapport entre les coûts et les avantages.

... 2

Les activités mises en place pourraient permettre de former quant aux obligations et aux limites des responsabilités de toutes les personnes concernées par l'activité de recherche, d'une part, mais aussi quant aux nécessaires collaborations entre ces personnes, d'autre part. Les trois organismes gagneraient par ailleurs à considérer les plateformes de télécollaboration ou Internet pour soutenir l'accroissement des connaissances quant à la gestion des données numériques. Cela étant, nous croyons fermement qu'il serait intéressant de miser sur les échanges – qui pourraient prendre diverses formes – dans la perspective d'une saine confrontation des idées et, éventuellement, d'un apprentissage. Comme nous ne participons pas à la présente consultation au nom d'un établissement mais plutôt d'une organisation, nous aimerions souligner différents types d'activités proposés par l'ARC, en fonction des besoins du milieu collégial : séances d'information ou de formation (en ligne ou en salle); guides; fiches d'information; articles; études de cas; portfolio (en cours de réalisation).

Toujours en lien avec la troisième section de l'ébauche de la déclaration, nous souhaitons porter à votre attention que des établissements d'enseignement collégial peuvent aussi, tout comme les établissements universitaires auxquels vous réferez dans l'avant-dernier paragraphe de la section être concernés par la déclaration. En effet, d'un océan à l'autre, des chercheuses et des chercheurs de collèges participent à l'augmentation des connaissances, à la formation de la relève et au développement socioéconomique. Au Québec seulement, où notre association est plus active, 48 cégeps, 25 collèges privés, quelque 70 regroupements de recherche ou de transfert, dont 49 centres collégiaux de transfert de technologie (parmi lesquels figurent six centres dans le domaine des pratiques sociales novatrices) et une dizaine d'écoles gouvernementales sont établis. Le potentiel y est considérable, et la contribution, significative. D'ailleurs, les projets menés grâce au soutien des trois organismes, notamment par l'entremise de tous les types de subvention offerts par le programme d'Innovation dans les collèges et la communauté ou du Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges, en témoignent. De plus, dans bien des établissements, les collaborations avec les universités sont nombreuses et fructueuses.

En ce qui a trait à la quatrième section de l'ébauche de la déclaration, il nous importe de vous suggérer que d'autres acteurs peuvent être mis à contribution en ce qui concerne les responsabilités à assumer. Ainsi, comme nous l'avons écrit plus haut, la mission de l'ARC est de promouvoir le développement de la recherche collégiale. Parmi les projets menés par notre association ces dernières années, nous aimerions porter à votre attention la réalisation d'une étude qui a conduit à la première monographie sur le développement de la recherche au sein du réseau collégial québécois, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*. Nous pouvons donc affirmer que l'ARC a développé une connaissance fine et unique de la recherche collégiale québécoise, en plus de tisser des liens d'étroites collaborations avec les principaux acteurs en ce domaine. Dans cette perspective, nous tenons à souligner que, au sein des établissements d'enseignement collégial, les ressources sont limitées et que l'infrastructure est plus légère qu'elle ne l'est dans les établissements d'enseignement universitaires. Qui plus est, des organismes externes, comme le nôtre, sont souvent mis à contribution.

Nous espérons très sincèrement faire œuvre utile en vous transmettant les quelques commentaires contenus dans la présente. Nous souhaitons vivement que vous les preniez en compte et qu'ils puissent contribuer à l'atteinte des objectifs fixés pour la déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques. Nous nous tenons par ailleurs à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous assurons de notre plus entière collaboration dans la poursuite de vos travaux.

La présidente,



Nancy Gagnon

La directrice générale,



Lynn Lapostolle

